



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction générale de l'Aviation civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire

« Construire ensemble, durablement »

SNIA Sud-Ouest

Bureau instruction des servitudes aéroportuaires

Nos réf. : N°2224

Vos réf. : votre courriel du 18 octobre 2021

Affaire suivie par : Raphaëlle INSA

snia-ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 05 57 92 81 54

Mérignac, le 5 novembre 2021.

DDT de Dordogne

Madame Muriel ROND

par mail :

muriel.rond@dordogne.gouv.fr

Objet : PC 024.294.21 D 0021 – Centrale photovoltaïque – Montpon Ménéstérol (24).

Par courriel cité en référence, vous nous adressez pour avis, une demande de permis de construire déposée par la SAS CPV SUN 40, représentée par Monsieur Julien Garçon, pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol, sur un terrain sis lieu-dit « Le Pardoulet », parcelle O 585, sur la commune de Montpon Ménéstérol.

Je vous informe que le projet n'est concerné par aucune servitude d'utilité publique relevant de la réglementation aéronautique civile et se situe à plus de 3 km d'un aéroport.

Aussi la DGAC émet un **avis favorable** à cette demande.

